

Conseil de Quartier Grand Centre

Compte rendu de la séance du samedi 11 novembre 2022

Etabli à partir des notes prises par Madame Diarrafa DIALLO et Monsieur Vincent CREACHEADEC

En présence de :

Les Conseillers de quartier :

- Monsieur COLAS Stéphane
- Monsieur CREACHEADEC Vincent
- Monsieur DUPRAZ Hervé
- Monsieur GENICHON Pierre
- Madame HEBEL Juliette (excusée)
- Madame PAINEAU Karine
- Madame PELAS Marie
- Monsieur ROUSSEL Johnny

La Municipalité :

- Madame DIALLO Diarrafa, Adjointe de quartier Grand Centre (déléguée à l'Égalité femmes-hommes et à la Lutte contre l'habitat indigne.
- Monsieur SAMBOU Jean-François, Adjoint au Maire délégué à la Voirie, à la Propreté urbaine et à l'Espace public
- Monsieur KITTAVINY, Adjoint au Maire délégué à la Redynamisation économique et au Commerce

Pour rappel : Le Conseil de quartier est un lieu d'information et de réflexion sur la vie du quartier. Il est force de proposition et participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier. Le Conseil de Quartier est consulté sur les projets ayant un impact sur le quartier ou sur la Ville. Le Conseil de Quartier peut exercer un droit d'alerte et interpellier le Maire sur un problème concernant le quartier.

Points abordés lors de la réunion :

VOIRIE

1/ Point sur le stationnement en double file rue Henri Maillard.

- Manque de visibilité et d'accessibilité facile du parking de la Place du Général De Gaulle.
- Mise en double-sens de la rue Chaban Delmas pour accéder au parking.

Explication de Monsieur SAMBOU : Impossible car cela conduirait à la privatisation d'un espace public. Une réflexion sur la meilleure option à trouver pour améliorer la visibilité du parking sera engagée.

2/ Vitesse élevée sur la rue Henri Maillard et rue Jean Jaurès

Explication de de Monsieur SAMBOU :

- faire respecter le code de la route pour surveiller et résoudre les incivilités.

- Solliciter la police municipale.
- L'installation de ralentisseurs est soumise à étude préalable (écoulement des eaux pluviales...)
- L'installation d'un passage protégé au niveau du 51 55 de la rue Jean Jaurès est à l'étude.

Le conseil souligne l'amélioration de la signalisation du passage piétons à l'angle de la rue du Général Leclerc. Il convient également de ne pas oublier les difficultés de stationnement au quotidien pour les usagers de la voiture.

D'une façon générale, l'accès au cœur de ville est à repenser. Certains véhicules stationnent de façon permanente rue Henri Maillard. Il faudrait envisager une solution de bornes temporisées permettant un stationnement court afin de fluidifier la rotation des véhicules arrêtés sans pénaliser les commerçants.

3/ L'interdiction de stationnement (sauf bus) rue Jean Jaurès devant l'école La Fontaine n'est pas respectée. Cela génère une situation dangereuse. Il est nécessaire d'intervenir.

4/les travaux dans le quartier de la gare ne sont toujours pas achevés (trottoirs, bouches d'égout...) ce qui représente un danger pour les usagers.

5/ dépôts sauvages d'ordures et gravats.

Explication de de Monsieur SAMBOU :

En cas de danger imminent constaté sur la voie publique, il faut impérativement appeler le 17. L'intervention de la Police Nationale et préalable à celle des élus qui peuvent agir par arrêtés. Pour les autres situations relatives au domaine public, il faut faire appel au service *Allô Ma rue ?* qui intervient rapidement et efficacement.

COMMERCES

6/ problématique du dépôt et du traitement des ordures ménagères générées par les commerçants (Non-respect de règles communes, de calendriers...)

Explication de Monsieur KITTAVINY : travail pour créer des situations favorables à l'installation des commerçants dans le respect des règles communes.

7/quels sont les prévisions d'installation de nouveaux commerces ?

Réponse de Monsieur KITTAVINY :

- Le local de la nouvelle construction rue Jean Jaurès devait être une boulangerie mais la copropriété a refusé (ce qui représente un non-sens économique).
- Des travaux ont été engagés dans l'ancienne boucherie rue Jean Jaurès mais la Ville n'a pas été informée.
- Ouverture d'une poissonnerie dans l'ancien magasin « les Frangines »
- Des travaux vont être entrepris pour adapter les locaux et gérer les déchets.
- Changement de propriétaire de la boutique des « Provinces de France »
- La boutique éphémère fonctionne très bien (réservations complètes jusqu'en fin 2023). La Ville n'a pas le pouvoir d'imposer le type d'offre des commerçants.
- Une deuxième boutique éphémère a été ouverte à proximité avec une orientation vers la vente de produits de traiteur. Il est nécessaire que les gabinieri fassent la démarche de fréquenter ces commerces.

- La caviste de la rue Jules Guesde ne s'engage pas dans une démarche de développement de son commerce.
- La question des anciens magasins « Electron 2000 » et « Gagny pièces auto » n'est pas réglée car les locaux n'appartiennent pas à la Ville, les démarches de mutation sont en cours et il n'y a pas pour l'instant de possibilité de préemption.
- Les pourparlers sont encore en cours pour la future ouverture d'un magasin Picard en cœur de ville.

8/ les expériences positives

Plusieurs beaux succès sont également à citer :

- La boulangerie près du Marché (ex-magasin Leclerc Vêtements)
- « Ma Jolie » qui a été récemment citée dans la presse locale
- Les boutiques éphémères qui font de bons chiffres d'affaires
- Le magasin Bobiclou

Séance levée à 11h45